

Lettre de Leo Tindemans au Conseil européen (29 décembre 1975)

Légende: Le 29 décembre 1975, rendant public son rapport sur l'Union européenne, le Premier ministre belge Leo Tindemans joint à celui-ci une lettre officielle dans laquelle il décrit à ses collègues européens la philosophie de son projet politique et exprime sa foi dans l'avenir de la construction européenne.

Source: Bulletin des Communautés européennes. 1976, n° Supplément 1/76. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes. "Texte de la lettre de M. Leo Tindemans", p. 5-7.

Copyright: (c) Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_leo_tindemans_au_conseil_europeen_29_decembre_1975-fr-4d9016fd-602c-42d3-b03a-c5303e741bf7.html



Date de dernière mise à jour: 14/02/2017

Lettre de Leo Tindemans au Conseil européen (29 décembre 1975)

Lors de la conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres des Communautés européennes, qui s'est tenue à Paris les 10 et 11 décembre 1974, vous m'avez confié la tâche de définir ce qu'il y avait lieu d'entendre par le concept d'« Union européenne ».

Dans l'accomplissement de cette mission, j'ai évidemment tenu compte des rapports élaborés par le Parlement européen, la Commission des Communautés européennes et la Cour de justice, mais également des opinions que j'ai recueillies; au cours de l'année écoulée, auprès de vous-même, des membres de votre Gouvernement et des forces vives dans nos différents États.

A l'occasion de mes nombreux contacts, j'ai été frappé par une contradiction.

D'une part, certains estiment que le moment est d'autant plus mal choisi pour rédiger un rapport sur l'Union européenne que l'idée européenne traverse une crise et que l'édifice européen, à moitié achevé vacille. A cela s'ajoute le sentiment que la récession économique a perduré, pendant toute l'année 1975, dans nos États membres, sans qu'une action commune de quelque envergure ait été envisagée pour lutter contre la dépression et le chômage.

Et pourtant - et ceci est une constatation d'une grande portée - presque tous mes interlocuteurs m'ont affirmé ne pouvoir imaginer un meilleur avenir pour leur pays qu'à travers la construction de l'Europe ; ils ne conçoivent la réalisation de cet objectif que dans le renforcement de la Communauté.

A cet égard, une divergence marquée existe entre l'opinion publique et les hommes assumant des responsabilités politiques dans leur pays.

Cette opinion publique fait preuve d'un profond scepticisme lorsqu'elle porte un jugement sur la volonté de créer une véritable Union européenne et de résoudre au niveau européen des vrais problèmes du moment. Elle souhaite des réalisations et met en cause le manque de volonté politique de ses dirigeants.

La conclusion pour moi est claire : si l'on veut sauvegarder l'acquis des traités et s'engager dans de nouvelles réalisations, les États membres doivent convenir d'objectifs nouveaux.

L'enjeu à ce niveau-là est politique, c'est indiscutable.

C'est la raison pour laquelle j'ai volontairement refusé de faire un rapport qui aurait la prétention d'être, en partie, la Constitution de la future Union européenne. Je n'ai pas voulu non plus décrire ce que devrait être une Europe idéale, tout en restant personnellement convaincu que l'Europe n'aura sa véritable signification que si elle s'engage dans une voie fédéraliste.

La crise en Europe est à ce point profonde que nous devons dans l'immédiat sauver ce qui a été réalisé et, à partir de là, entreprendre une action énergique en vue d'effectuer un bond en avant significatif.

J'ai dû faire un choix difficile. Mes propositions ne concernent pas directement la phase finale du développement européen. Elles indiquent les objectifs et les moyens qui peuvent redonner à l'Europe une nouvelle vitalité et permettre de surmonter les impasses actuelles.

Mon choix est fondé sur la conviction qu'actuellement toute autre démarche, ou bien ne serait pas digne de notre foi en l'Europe, ou bien, par son caractère utopique dans les circonstances présentes, perdrait toute crédibilité auprès des gouvernants.

Il constitue dès lors une approche réaliste et encore réalisable.

L'Union européenne, c'est pour moi une phase nouvelle sur le chemin de l'unification de l'Europe, laquelle ne peut être que le résultat d'un processus continu. En conséquence, il est difficile de fixer dès maintenant le

terme de l'Union européenne. Elle n'atteindra ses objectifs que grâce à des institutions adaptées à ses besoins nouveaux. C'est en effet par des institutions renforcées et améliorées que l'Union pourra exprimer, toujours davantage, son propre dynamisme. A cet égard, le rôle d'un Parlement européen élu directement sera déterminant dans le développement de l'Union. Enfin, je suis persuadé de la nécessité de procéder en 1980 à une évaluation de ce que nous avons réalisé en vue de dégager de nouvelles perspectives et d'accomplir de nouveaux progrès.

Telle est, après mûre réflexion, ma conclusion.

Dans cette perspective, les propositions contenues dans mon rapport devront nous amener à surmonter la crise actuelle, à améliorer le fonctionnement des institutions, à donner corps aux options politiques d'hier et d'aujourd'hui et à en développer de nouvelles. C'est là, à mon sens, la tâche essentielle du présent.

Si nous réussissons dans notre entreprise, l'idée européenne sera définitivement préservée et, de ce fait, l'avenir de nos peuples assuré.

Je demeure profondément convaincu - et avec moi l'immense majorité de nos concitoyens - que seules des politiques communes, dans la plupart des secteurs, peuvent assurer réellement notre développement.

Les efforts en vue d'aboutir à un accord à l'égard des grands problèmes de politique internationale et la concertation en matière de sécurité sont des conditions de notre politique visant à sauvegarder notre identité. Pour l'Europe, ils forment les bases indispensables à la construction d'un monde meilleur.

Surmonter les oppositions séculaires, souvent artificiellement entretenues entre des États-Nations, bâtir une société plus humaine dans laquelle, à côté du respect mutuel de nos originalités nationales et culturelles, l'accent sera mis sur ce qui nous unit plus que sur ce qui nous sépare, tel doit être le sens de l'Union européenne.

Une telle Europe pourra réveiller chez chacun un nouvel espoir et constituera l'enjeu d'un nouveau empreint d'idéal et riche de contenu.

Le débat que le Conseil européen voudra bien consacrer à mon rapport devra déboucher sur l'engagement de réaliser par des décisions appropriées la mutation qualitative caractéristique de l'Union européenne.

Je suis persuadé qu'après un examen approfondi de ce rapport vous pourrez souscrire à ses objectifs et en assurer la mise en œuvre.

Leo Tindemans